

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 avril, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Chavannes sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BAEZA-GLOMON, DUBEAUD, DUPRIX, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, JOCHYMS, PINCZON du SEL, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DAUBORD, DESBOIS, DE PAULE, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON.

Suppléants présents : Néant

Absents excusés : MMES CAGLIONI, HUE, RICHARD, PERCHET.

Pouvoirs : MME BARBIER à M. TALLON, MME PIERRE à M. PELLETIER.

MME RADUGET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance. Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 13 février 2017.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents:

- **DECLARE** que les comptes de gestion pour les **budgets annexes « Ordures Ménagères », « assainissement collectif en régie », « assainissement collectif en délégation de service public » et le budget général**, dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **VOTE** les comptes administratifs 2016 des **budgets annexes « Ordures Ménagères », « assainissement collectif en régie », « assainissement collectif en délégation de service public » et le budget général**, dressés par l'ordonnateur,
- **ACCEPTE** la participation prévisionnelle 2017 au SMIRTOM du Saint Amandois pour un montant de 882 944.31 €,
- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe « Assainissement Collectif en Délégation de Service Public » de la façon suivante :
En investissement 40 221.71 € au compte 1068 – réserves
- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant de 13 500 € du budget général au budget annexe des Ordures ménagères,

À 18 voix contre, 4 abstentions et 11 voix pour,

- **REJETTE** l'augmentation du taux de la taxe foncière bâti proposé,
- **DIT** que le budget principal 2017, sera équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 1 681 350 € et **MAINTIEN**T, de ce fait, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- taxe d'habitation :	10.38 %
- taxe foncière bâti :	8.21 %

- taxe foncière non bâti : 17.82 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9.03 %

À l'unanimité de ses membres présents

- **APPROUVE** les budgets primitifs 2017 de la façon suivante :
 - Budget ordures ménagères :
 - section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 914 995.00 €.
 - Budget assainissement collectif régie :
 - section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 465 856.04 €.
 - section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 196 441.27 €.
 - Budget assainissement collectif en Délégation de Service Public :
 - section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 3 153 525.96 €.
 - section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 237 600.00 €

À 26 voix pour et 7 voix contre

Budget général :

- section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 4 184 702.19 €
- section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 3 314 901.83 €.

À l'unanimité de ses membres présents

- **ACCEPTÉ** la grille tarifaire de l'accueil de loisirs multi-sites et garderie péricentre extra-scolaire pour l'année 2017 et **FIXE** le repas, basé sur le tarif appliqué par la commune d'accueil, à la charge de la famille,
- **ADOPTÉ** les tarifs des activités jeunes mis en place pour l'été 2017,
- **VALIDÉ** les grilles tarifaires des tarifs du service enfance-jeunesse pour l'année scolaire 2017-2018,
- **SE PRONONCE** favorablement aux conditions de gratifications accordées aux stagiaires BP JEPS et BAFD au sein de la collectivité, soit une gratification de 30 € par jour travaillé,
- **DÉCIDE** le renouvellement du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (9/35^{ème}) en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité, du 8 avril 2017 au 7 juillet 2017 à l'échelon 1,
- **APPROUVE** le recrutement d'un directeur saisonnier des centres d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatifs en contrat d'engagement éducatif pour les vacances scolaires du 10 au 21 avril 2017,
- **APPROUVE** le recrutement de personnels saisonniers des centres d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatifs en contrat d'engagement éducatif pour l'été 2017,
- **DÉCIDE** la création de :
 - deux postes d'adjoint technique C1 à temps complet en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité, du 9 au 31 mai 2017, à l'échelon 1,
 - deux postes d'adjoint technique C1 à temps complet en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} au 30 juin 2017, à l'échelon 1,
- **PREND ACTE et VOTE**, compte tenu du nouveau décret et de la revalorisation de l'indice 100, des taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents à 100 % du taux et du montant de référence soit l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **ACCORDE** des subventions aux organismes suivants pour leur action culturelle respective :

Les Bains Douches	25 000 €
Musique en Boischaut Marche	3 500 €
La Compagnie du Mot-Cœur	3 000 €
Les Amis de la basilique	800 €
Spectacles de rue de la « foire aux ânes»	1 200 €
Ecole de Venesmes	250 €
Compagnie théâtrale Les Cabotins	200 €

- **ACCORDE** le remboursement de 70 € par enfant du territoire intercommunal aux familles sur les frais d'inscription à Musique en Boischaut Marche,
- **DECIDE** de modifier le loyer minimum permettant l'exonération de la taxe de séjour au réel à 5 €,
- **ACCEPTE** des admissions en non-valeur de créances sur le budget général et les budgets annexes des ordures ménagères et de l'assainissement collectif en régie,
- **ENTERINE** des décisions d'effacement de dettes sur les budgets annexes ordures ménagères et assainissement en régie,
- **ACCEPTE** l'accompagnement de la SAFER du Centre et de la Chambre d'Agriculture du Cher en vue de la réalisation d'un diagnostic agricole et foncier sur le territoire de la Communauté de communes du projet de PLUi d'un montant respectif de 15 049.40 € HT soit 18 059.28 € TTC et 17 290.80 € HT soit 20 748.96 € TTC,
- **ADOPTE** l'opération de de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux pluviales par remplacement des canalisations rue Nationale à Levet et **SOLLICITE**
- une subvention auprès du Conseil départemental du Cher au niveau du taux le plus élevé possible pour les travaux précités, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Maîtrise d'œuvre : 2 700.00 € HT

Travaux : 53 225.00 € HT

TOTAL projet : 55 925.00 € HT

Conseil départemental 16 777.50 € soit 30 %

Autofinancement (emprunt) 39 147.50 € soit 70 %

TOTAL financement 55 925.00 € soit 100 %

- **DECIDE** d'acquérir une chargeuse ATLAS 65 d'occasion pour les services techniques et **ACCEPTE** l'offre commerciale de la société EGBC – 18 Petite route de Bourges – 18 190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER pour un montant HT de 18 000 € soit 21 600 € TTC,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.